



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. GILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. BRIOT, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. BEKHTAOUI, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BERNARD, M. DODET, M. SAUNIE
pouvoir à M. BOUHELIER, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT,
Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M.
BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

**OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires Foncières - PAF Commune de Quétigny -
Sortie et prorogation de mise en réserve foncière**

A la demande de la commune de Quétigny, la Communauté d'Agglomération Dijonnaise a procédé à l'acquisition, en 1995, dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF), d'une parcelle de terrain de 13 ha 04 a 38 ca, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

La mise en réserve foncière est arrivée à échéance et conformément aux dispositions du PAF, la rétrocession du terrain a été sollicitée auprès de la commune de Quétigny.

Par délibération du 13 décembre 2005, la commune de Quetigny a sollicité la prorogation de la durée de mise en réserve foncière sur l'ensemble du terrain.

En effet, cette parcelle est comprise pour partie (3 ha 48 a 96 ca) dans l'emprise du périmètre du futur Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (PAED) et pour partie (9 ha 55 a 42 ca) dans un espace interstitiel entre le Parc d'Activités et le futur quartier d'habitat de Quetigny.

Dans la mesure où le PAED est une zone d'activités économiques d'intérêt communautaire, il est proposé que le Grand Dijon conserve la propriété de l'emprise concernée et rembourse à la commune de Quetigny la participation financière correspondante.

Le surplus de la parcelle, soit 9 ha 55 a 42 ca étant destiné à être intégré à terme dans un vaste espace à vocation paysagère et environnementale (onde verte), il est proposé de proroger la durée de sa mise en réserve foncière dans l'attente de la mise en œuvre de cet aménagement paysager.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De sortir** du PAF, une parcelle de terrain, située sur la commune de Quetigny, cadastrée section ZL n° 24p, d'une superficie de 3 ha 48 a 96 ca, laquelle sera conservée par le Grand Dijon, en vue de l'aménagement du futur Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (PAED) ;
- **De rembourser** à la commune de Quetigny la participation financière correspondante d'un montant de 11 188,74 €, qui sera financée sur le crédit ouvert au budget en cours ;
- **D'accepter** la prorogation de la mise en réserve foncière du terrain, situé sur la commune de Quetigny, cadastré section ZL n° 24p de 9 ha 55 a 42 ca, dans l'attente de la mise en œuvre de l'aménagement paysager sur ce tènement ;
- **D'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise tous actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président



The stamp is circular with the text "AGGLOMERATION DIJONNAISE" around the perimeter. Inside the circle, it says "COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE". There is also a reference number "21075" and "B.P. 17518".

Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 4 AVR. 2006



